

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 AVRIL 2021



N° 39/2021

Le 30 avril deux mil vingt et un à 18 Heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 23 avril 2021.

**PRESENTS** : M. Desmedt, Maire ; Mmes Brunet, Bourgoïn, Desmedt ; MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoints ; Mmes Dollez, Trézel, M. Hamot, Mme Fernandes, MM. Aubry, Foviaux, Mmes Coulon, Flagothier, M. Rousseau, Mmes Barre, Vigne et M. Matron formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : M. Rauzier par M. Desmedt, Mme Delamarre par Mme Bourgoïn, M. Moonen par M. Dubouil, M. Berthelot par M. Hamot, Mme Delormel par M. Desmedt, Mme Konan par M. Bourgeteau, M. Kwak par M. Aubry.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Bonnet et M. Lenoble.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de suffrages exprimés : 27  
Votes Pour : 27  
Votes Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET** : Approbation du pacte de gouvernance de la CCPP.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 ouvre la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et les Communautés de Communes dont les modalités sont prévues à l'article L5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce pacte de gouvernance doit être adopté après des conseils municipaux des communes membres. Avis simple, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte.

Vu la délibération n° 20C/03/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 établissant la mise en place de la conférence des maires en lieu et place du bureau élargi.

Vu la délibération n°20C/04/25 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes d'engager un débat visant à élaborer un pacte de gouvernance.

Lors de la conférence des maires du 9 mars 2021, le projet de pacte de gouvernance a été présenté par le Président de la Communauté de Communes, mis au débat puis validé.

Afin d'en finaliser l'adoption, le projet de pacte est transmis aux communes membres pour avis des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**PREND ACTE** du projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Pour copie conforme.



**Frans DESMEDT**  
Vice-Président du Conseil Départemental  
Maire de St Just-en-Chaussée